

AVIS AU PUBLIC

Projet d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Garnich, au lieu-dit « Kleng Béiwéng », nos cad 313/1665, 313/1666, 315/820 et 317/821, section C de la commune de Garnich, présenté par le bureau d'études Best – avis favorable

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le collège des bourgmestre et échevins informe la population qu'il a avisé favorablement le plan d'aménagement particulier susmentionné, en sa séance du 27 avril 2022.

Le dossier et les plans afférents sont déposés à la maison communale, où le public pourra en prendre connaissance du 2 mai 2022 au 1^{er} juin 2022 inclus. Le dossier complet peut être consulté sur le site internet de la commune sous le lien : <http://www.garnich.lu/projets>

Les objections éventuelles sont à adresser par écrit au collège des bourgmestre et échevins dans le délai de trente jours susmentionné, et doivent mentionner clairement et lisiblement le nom et l'adresse complète de l'expéditeur.

Garnich, le 27 avril 2022

Pour le collège des bourgmestre et échevins:

La secrétaire,



Le président,

